

COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DE LA SÉANCE DE CONSEIL DU 4 MAI 2020

Pour débiter, la mairesse ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et en mentionnant que nous allons devancer deux points puisque la vérificatrice comptable est présente afin de faire la présentation des états financiers 2019. Il y a donc adoption de l'ordre du jour et la présentation de Mme Danielle Bouladier, comptable chez Lacroix & Associés.

Mme Bouladier commence donc la présentation des états financiers 2019 en présentant avec une courte explication tous les chiffres du rapport. Suite à sa présentation, celle-ci demande si les conseillers ont des questions ou des commentaires, mais ceux-ci n'en ont pas. Nous finissons donc l'année 2019 avec un très bon résultat de 42 628 \$ de surplus.

Après le départ de Mme Bouladier, nous continuons donc avec l'ordre du jour. Les premiers points sont présentés comme à l'habitude, c'est-à-dire l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, les comptes à payer et payés, les argents reçus, la conciliation bancaire, l'état de revenus et dépenses pour le mois d'avril 2020 et nous terminons avec la liste des permis émis. Une seule question sur ces points, Michelle Payette demande qu'est-ce que c'est la compagnie Pitney Bowes dans les comptes à payer et la directrice générale explique que c'est la compagnie qui a fourni la machine à timbrer. Ceux-ci nous proposent de faire l'essai de la machine pour une année gratuitement. Nous avons débuté avec un 400 \$ de timbres déjà inclus dans la machine pour un montant de 200 \$ et le montant de location que nous paierons pour l'année équivaldra à l'autre 200 \$ manquant pour les timbres. C'est leur façon de nous démontrer que la location de la machine nous revient à 0 \$ au bout du compte.

Pour le point sur l'entente des pinces de désincarcération, la directrice donne au conseil les renseignements supplémentaires qu'ils ont demandés à la dernière séance. Les précisions sont les suivantes, si une intervention complète incluant le retour à la caserne ne dure que deux heures, la municipalité sera tout de même facturée 3 h, car c'est ce qui est inclus dans la convention des pompiers. C'est la même chose pour les camions nécessaires puisque ceux-ci vont avec le temps des pompiers. Il y a donc une discussion à savoir si la municipalité devrait signer l'entente. Selon les précisions de M. Jason Campbell, directeur sur service incendie de la Ville de Maniwaki, dans l'éventualité où nous n'aurions pas d'accident nécessitant les pinces ou même juste une ou deux, il serait plus gagnant pour la municipalité de fonctionner sans entente et de ne payer que les frais de l'intervention. Par contre, si par malchance nous avons 3 ou 4 accidents nécessitant les pinces dans la même année, nous serions perdants de ne pas avoir signé cette entente. C'est un risque à prendre. Le conseiller François Beaumont mentionne que nous ne devrions pas juste nous fier à ce que M. Campbell nous indique et que pour prendre une décision bien éclairée, il serait bon d'avoir les taux qui nous seraient facturés si nous ne signons pas l'entente. Nous ne voulons pas prendre une décision basée sur les renseignements que nous donne M. Campbell et que par la suite, sans

avertissement, que les prix soient augmentés encore plus et que ça devienne perdant pour nous même à un accident. En ayant les taux sans entente d'écrit, nous pourrions prendre une décision éclairée et nous aurons des écrits sur les taux dans l'éventualité où il y aurait une augmentation exagérée parce que nous n'avons pas signé.

Concernant la demande de don de la Société Canadienne du Cancer, la discussion porte sur le fait que nous avons accordé à la dernière séance, un don à la Fondation Québécoise du Cancer. Don qui avait été demandé par un de nos citoyens. La plupart des conseillers disent que nous avons déjà donné, mais comme l'explique le conseiller Philippe St-Jacques, la demande présente n'est pas pour la même chose. Ceux-ci demandent des dons, car avec la pandémie, ils ont dû annuler toutes leurs collectes de fonds puisqu'aucun rassemblement n'est permis. Par contre, le fait d'avoir donné à la Fondation Québécoise du cancer fait que nous avons donné pour la cause et comme notre budget de don est limité, le conseil préfère s'en tenir au don de 200 \$ déjà fait.

L'offre de l'Info de la Vallée est présentée au conseil par contre, comme le mentionne la directrice générale, le pris reste élevé puisque nous avons très peu de commerces qui pourraient être inclus dans cette publicité. Nous fonctionnons déjà beaucoup avec les réseaux sociaux et le bouche à oreille et ce sont de très bons moyens dans une petite communauté comme la nôtre. Le conseil préfère donc continuer de la façon que nous fonctionnons déjà plutôt que de payer près de 500 \$ pour une publicité qui ne sera pas vu par tous puisque les journaux sont de moins en moins consultés.

Concernant les travaux à faire dans le cadre du TECQ 2019, la directrice mentionne qu'il faut faire des choix afin de préparer les appels d'offres, car si nous attendons trop, il sera difficile d'avoir des entrepreneurs et de bons prix. Le conseiller François Beaumont revient avec les fossés de la rue Branchaud et la conseillère Kim Bernatchez mentionne qu'il y aurait des endroits sur le chemin du Parc Industriel où les fossés doivent aussi être refaits. De plus, l'an passé, un barrage de castors a éclaté et celui-ci a lavé une petite partie du chemin dans le dernier kilomètre de chemin du Parc Industriel. Des travaux d'urgence pour la correction du chemin ont été faits, mais il faudrait refaire du remplissage puisque cette partie du chemin n'est pas assez large. Comme il faut commencer les travaux pour le TECQ, tout le monde s'entend sur ces travaux et les deux conseillers responsables de la voirie, Philippe St-Jacques et Arnold Holmes, iront prendre les mesures afin de donner la longueur exacte des travaux de fossés à faire pour que la directrice puisse monter un appel d'offres. Ceux-ci feront donc le travail dans les jours à venir et nous pourrions aller de l'avant avec ces travaux.

Concernant le remboursement pour les activités sportives chez les jeunes, la directrice présente au conseil les remboursements qui sont offerts dans d'autres municipalités. Comme le remarquent les conseillers, les remboursements varient entre 50 \$ et 100 \$ (un seul à 50 \$ et les autres entre 70 \$ et 100 \$). Le conseiller Arnold Holmes propose donc que nous y allions avec 100 \$ par année par enfant. Dans l'éventualité où un parent demande un remboursement de 60 \$ pour une activité, il aura droit à un autre remboursement de 40 \$ pour une autre activité. Les conseillers sont tous en accord avec M. Holmes, car tous sont très ouverts à encourager les jeunes à faire de l'activité physique et à aider les parents de leur municipalité.

Concernant la réponse du Ministère des Transports sur notre plainte mentionnant que la vitesse lors du déneigement de la Route 105 est souvent trop élevé au point où nous avons des bacs de déchets qui se sont retrouvés sur le dessus d'un banc de neige, ceux-ci nous répondent que la vitesse maximale doit être de 50 km/h et qu'ils doivent adapter leur vitesse à la baisse en fonction de diverses situations. Ils mentionnent aussi que selon le cahier des charges et devis généraux, le déneigement doit se faire sur toute la largeur de la chaussée, des accotements et des surlargeurs. Ils nous assurent qu'ils informeront les personnes concernées et qu'ils vont faire des suivis réguliers.

Concernant l'appel d'offres pour la génératrice, la directrice a présenté au conseil le rapport de l'ingénieur qui mentionne que nous devrions aller vers une génératrice 150kW. Les conseillers trouvent que c'est quand même gros comme génératrice, mais que si l'ingénieur propose cela, c'est probablement qu'il faudrait autant pour fournir en cas de catastrophe. Le conseil demande quand même à la directrice de vérifier avec les municipalités de Messines et Grand-Remous, car ceux-ci en ont installé une et comme leur salle se compare à la nôtre, ça va nous donner une bonne idée si celle qui nous est proposée est vraiment trop grosse ou non.

Concernant la demande au ministère des Transports, c'est que suite à une proposition de la mairesse de faire cette demande, le conseil a décidé d'aller de l'avant et de faire une demande officielle au Ministère des Transports afin que ceux-ci installent une traverse de piéton pour les élèves qui viennent régulièrement à la bibliothèque avec leur professeur.

Levée de l'assemblée